DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2024	017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT-YON

DATE DE CONVOCATION		L'an deux mille vingt quatre	
22 MARS 2024		Le vingt-huit mars	
		Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance	
DATE D'AFFICH	HAGE	publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.	
4 AVRIL 2024			
		Etaient présent(e)s: M. PICHON Jean-Marc - M. SAADA Raoul - Mme	
NOMBRE DE CONSEILLERS		MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Frie – Mme BONNASSEAU Batricie – M. FALIQUÉ	
EN EXERCICE :	27	Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHÉ Fabien – Mme PEDRONO Anne-Marie.	
PRESENTS:	15	Absent(e)s représenté(e)s: Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme SCACCHI Anne – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme COLLIN Monique.	
VOTANTS:	21	Absent(e)s non représenté(e)s: Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – M. GOFF Jullian.	
		Monsieur LAURENT Eric a été désigné secrétaire de séance.	

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 DE LA CCEJR

Monsieur le Maire, rapporteur, informe le Conseil Municipal que les communautés de communes doivent publier un rapport annuel.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCEJR,

Vu le rapport annuel d'activité 2022 de la CCEJR.

Vu l'avis de la commission Finances – Budget – Ressources Humaines et Affaires Générales du 21 mars 2024,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 091-219100856-20240328-DEL2024-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Publication : 04/04/2024

Jean-Marc PICHON

Le Maire